



HAL
open science

Fripes ou vêtements de luxe ? La dernière vêtue des prêtres et des prélats à la fin du Moyen Âge (1250-1550)

Julie Glodt

► To cite this version:

Julie Glodt. Fripes ou vêtements de luxe ? La dernière vêtue des prêtres et des prélats à la fin du Moyen Âge (1250-1550). Les Sources macabres, AJCH, Nov 2019, Lausanne, Suisse. hal-03931716

HAL Id: hal-03931716

<https://hal.science/hal-03931716>

Submitted on 25 Apr 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Fripes ou vêtements de luxe ?

La dernière vêtue des prêtres et des prélats (milieu XIII^e-début XVI^e siècle)

Lors de l'ordination sacerdotale, le diacre ordonnant devient apte à célébrer la messe : un pouvoir consécrationnaire, celui de « faire le Dieu », lui est accordé. Depuis le X^e siècle, ce sont d'abord l'onction des mains de l'ordonnant et la porrection du calice et de la patène qui sont les éléments majeurs de ce rituel¹. À la fin du XIII^e siècle, dans le Pontifical de Guillaume Durand, le rituel se complexifie. Une emphase particulière est mise sur la vêtue qui se déroule en plusieurs étapes : l'ordination se clôt notamment sur le déploiement intégral de la chasuble, qui était jusqu'alors roulée sur les épaules de l'ordonnant². Son extension signale la pleine « investiture » du prêtre à la fin du rituel. La première vêtue est donc, à la fin du Moyen Âge, un des éléments principaux de l'ordination, et marque visuellement le passage du diaconat au sacerdoce.

À sa mort, le célébrant est également revêtu de ses vêtements liturgiques : amict, aube, cordon, étole, manipule, chasuble, auxquels s'ajoutent pour l'évêque ou certains abbés, les *pontificalia* tels que la mitre, les gants, la dalmatique et la tunique. Guillaume Durand fait de cette dernière vêtue une obligation pour le prêtre et l'évêque³, et surtout il établit un lien direct entre l'ordination et la dernière vêtue. On lit ainsi dans son *Rationale divinarum officiorum* : « Clerici vero, si sunt ordinati, illis indumentis sint induti que requirunt ordines quos habent »⁴. Les ornements liturgiques sont, depuis la consécration, étroitement liés au pouvoir sacramentel de celui qui les revêt. Pourtant, pour l'exprimer de manière prosaïque, le ministre mort n'a plus de messe à célébrer. Pourquoi exiger qu'il soit enterré dans des vêtements propres au culte ?

¹ MARTIMORT Aimé-Georges, *L'Église en prière. Introduction à la liturgie*, t. III : *Les Sacrements*, Paris/Tournai/Rome, Desclée, 1961 ; rééd. Paris, Desclée, 1983-1984, p. 179.

² ANDRIEU Michel, *Le Pontifical romain au Moyen Âge*, t. III : *Le Pontifical de Guillaume Durand*, Vatican, Bibliothèque Apostolique du Vatican, « *Studi e Testi*, 87 », 1938-1941, p. 372.

³ GUILLAUME DURAND, *Guillelmi Duranti, Rationale divinarum officiorum*, (ca. 1286), DAVRIL Anselme, THIBODEAU Timothy (éd.), Turnhout, Brepols, « *Corpus christianorum, continuatio medievalis 140B* », 1995-2000, I. VII, chap. 35, lignes 452-454, p. 100. « *Verumptamen, licet in aliis ordinibus propter paupertatem hoc sepius obmittatur, in sacerdote tamen et episcopo nullo modo pretermittendum est* » (Mais pour les autres ordres, il est possible de l'omettre si le défunt est pauvre. Cependant pour un prêtre et un évêque cela ne doit nullement être permis).

⁴ *Ibid.*, I. VII, chap. 35, lignes 450-451, p. 100 (Quant aux clercs, s'ils sont ordonnés, qu'ils soient revêtus des vêtements que requièrent les ordres qu'ils ont).

GLODT Julie

Version preprint_ communication donnée le 14 novembre 2019 lors de la Journée d'étude « Les Sources macabres » organisée par l'AJCH à Lausanne.

Danièle Alexandre-Bidon a souligné que la sépulture habillée est une exception au Moyen Âge⁵. Elle est réservée aux clercs ou aux aristocrates. Ainsi, dans une enluminure d'une *Somme le roi* représentant le Jugement Dernier, parmi les morts qui se relèvent de la tombe, seuls l'évêque et le roi sont environnés de vêtements colorés⁶. Les laïcs, eux, reposent généralement nus sous leur linceul. Cependant, au Moyen Âge tardif, quelques-uns choisissent de se faire enterrer dans leur vêtement quotidien, ou dans l'habit d'un ordre religieux⁷. Il semble qu'il faille donc relativiser cette trop nette séparation entre laïcs nus et clercs vêtus. Quoiqu'il en soit, ce qui est certain c'est que la société médiévale est très habituée au réemploi et au ravaudage des textiles, qu'on use jusqu'à la corde⁸. Comment expliquer que des vêtements parfois très riches, disparaissent dans la tombe, alors qu'ils auraient pu être utilisés à d'autres fins ?

Parfois cités dans des récits de voyage ou d'exhumation, les ornements liturgiques trouvés en fouille sont longtemps restés des objets de curiosité peu étudiés. L'article qu'Eugène Chartraire consacra, au début du XX^e siècle, aux fragments trouvés dans les tombes des archevêques de Sens fait figure de précurseur⁹. De récentes publications ont néanmoins permis de fournir une analyse technique de différents ensembles, mais sans proposer de synthèse¹⁰. À travers des sources textuelles, tant liturgiques que littéraires, et surtout à travers l'étude d'un des corpus les plus étoffés de textiles funéraires médiévaux conservé en France, celui de la cathédrale de Sens, nous proposons dans cet article d'interroger la valeur, économique et symbolique, de l'ultime vêtue des prêtres et des prélats.

Dans un premier temps, sera esquissée une critique des sources appliquée aux textiles liturgiques funéraires : on abordera les difficultés, les apports et les limites de leur étude. Puis

⁵ ALEXANDRE-BIDON Danièle, « Le corps et son linceul », in *À réveiller les morts. La mort au quotidien dans l'Occident médiéval*, ALEXANDRE-BIDON Danièle et TREFFORT Cécile (dir.), Lyon, Presses universitaires de Lyon, Association des amis des bibliothèques de Lyon, 1993, p. 183-206.

⁶ Paris, Bibliothèque Mazarine, ms. 870, fol. 44v, *Somme le roi*, 1295, Paris.

⁷ STOUFF Louis, « Les Provençaux et la mort dans les testaments (XIII^e-XV^e siècle) », in *La mort et l'au-delà en France méridionale (XII^e – XV^e siècle)*, Toulouse, Éditions Privat, « Cahiers de Fanjeaux, 33 », 1998, p. 199-222.

⁸ Voir par exemple *Destins d'étoffes. Usages, ravaudages et réemplois des textiles sacrés, (XIV^e-XX^e siècles)*, ARIBAUD Christine (dir.), Toulouse, CNRS-Université de Toulouse-Le Mirail, 2006, p. 17-27.

⁹ CHARTRAIRE Eugène, « Insignes épiscopaux et fragments de vêtements liturgiques provenant des sépultures d'archevêques de Sens conservés au trésor de la cathédrale de Sens », in *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 2^e livraison, 1918, p. 19-58.

¹⁰ Citons par exemple *Vestiduras pontificiales del arzobispo Rodrigo Ximénez de Rada s. XIII : su estudio y restauración*, Madrid, Ministerio de Cultura, 1995 ; DESROSIERS Sophie, BEDAT Isabelle, « Les vêtements liturgiques provenant de la sépulture dite de Robert de Courtenay, évêque d'Orléans de 1258 à 1279 » in *Destins d'étoffes. Usages, ravaudages et réemplois des textiles sacrés, XIV^e-XX^e siècle, op. cit.*, p. 113-141 ; DESROSIERS Sophie, BEDAT Isabelle, « Vêtements liturgiques et textiles découverts dans six tombes du narthex » in *Saint-Mexme de Chinon, V^e -XX^e siècles*, LORANS Élisabeth (dir.), Paris, Éd. du CTHS, 2006, p. 352-391 ; HENRI Delphine, « L'archéologie des textiles. Les vêtements funéraires de Marmoutier (Tours, Indre-et-Loire) », in *Rencontre autour des sépultures habillées* [en ligne], BIZON Bruno et SIGNOLI Michel (dir.), Gap, [s.n.], 2009, p. 110-118 ; *File le temps, reste le tissu. Ornaments liturgiques de la manche*, PAGNON Josiane (dir.), Saint-Lô, Conseil général de la Manche, 2010 ;

GLODT Julie

Version preprint_ communication donnée le 14 novembre 2019 lors de la Journée d'étude « Les Sources macabres » organisée par l'AJCH à Lausanne.

on cherchera à savoir comment on approvisionne le contenu d'une tombe ecclésiastique au Moyen Âge. Enfin, on s'éloignera un peu des objets eux-mêmes pour chercher dans les textes les raisons de cette ultime vêtue liturgique.

Les textiles funéraires comme sources

De nombreuses excavations ont eu lieu à date ancienne. Que l'on veuille trouver un emplacement pour un nouveau défunt, comme à la cathédrale de Sens en 1646 et en 1765, ou que l'on souhaite faire des travaux d'embellissement, comme souvent au XVIII^e siècle¹¹, ou encore installer un calorifère au XIX^e siècle¹², les chances de trouver des sépultures dans un sous-sol déjà encombré sont grandes. Lors de ces anciennes exhumations, peu de textiles ont généralement pu être prélevés, alors même qu'ils ont été observés et décrits dans les comptes-rendus.

En 1480, lors de la préparation de la sépulture du cardinal d'Estouteville, les comptes capitulaires de la cathédrale de Rouen mentionnent la découverte de la tombe de saint Maurille (†1067). À son ouverture, on découvre des ossements humains « *cum parte unius crucis lignee et aliquibus frustis casule* »¹³. Ainsi dès l'époque qui nous intéresse, on fait l'expérience de ces découvertes funéraires. En 1715, à la cathédrale de Sens, le doyen Fenel relate l'ouverture de la tombe de Pierre de Corbeil (†1222) à l'abbé Lebeuf, chanoine d'Auxerre : « Et j'aperçus un evesque revestu de ses habits pontificaux, les pieds et les jambes comme si on venoit de l'inhumer ; mais lorsqu'on y voulut toucher, cela s'en alloit par morceaux et l'on auroit pas pu en tirer un morceau entier large comme les deux mains.¹⁴ » Finalement, seuls le calice et la crosse sont portés au trésor. Les tissus sont des matériaux extrêmement fragiles. Une mauvaise manipulation et la variation subite de l'humidité ou de la température environnante peuvent entraîner leur destruction. Il est probable que beaucoup de textiles funéraires aient été perdus lors de ces excavations anciennes.

Certains cas exceptionnels témoignent néanmoins de la volonté de préserver les textiles trouvés dans la tombe. Le livre des reliques de Saint-Pierre-le-Vif de Sens, rédigé en 1294,

¹¹ En 1742, à la cathédrale de Sens, trois sépultures d'évêques sont exhumées à l'occasion des travaux de fondation du nouvel autel majeur. Cf. CHARTRAIRE Eugène, « Insignes épiscopaux et fragments de vêtements liturgiques... », *op. cit.*, p. 19-58.

¹² En 1889 à la cathédrale d'Orléans.

¹³ AD Seine-Maritime, G 2141, ([...] avec un morceau d'une croix de bois et quelques fragments de chasuble [...]).

¹⁴ *Lettres de l'abbé Lebeuf*, CHEREST Aimé et QUANTIN Maximilien (éd.), Auxerre, impr. de G. Perriquet, 1866-1868, cité par E. CHARTRAIRE,, « Insignes épiscopaux et fragments de vêtements liturgiques... », *op. cit.*, p. 45.

GLODT Julie

Version preprint_ communication donnée le 14 novembre 2019 lors de la Journée d'étude « Les Sources macabres » organisée par l'AJCH à Lausanne.

mentionne la chasuble de saint Ebbon (†750), archevêque de Sens, retrouvée intacte lors de l'exhumation du saint et avec laquelle on célébrerait à l'autel majeur, lors des fêtes¹⁵. Le vêtement retrouvé intègre, malgré son séjour dans la tombe, doit être compris comme le corolaire des chairs imputrescibles. Il devient alors lui-même une relique témoin de la sainteté de son porteur. Un constat similaire peut être fait dans un bréviaire à l'usage de Paris, du début du XV^e siècle, conservé à la Bibliothèque municipale de Châteauroux, dans lequel une enluminure montre la découverte du corps de saint Étienne et de ses compagnons (**Fig. 1**)¹⁶. À l'ouverture de la tombe, le saint diacre est trouvé comme endormi et vêtu d'une dalmatique rose entièrement préservée. Au XVIII^e siècle, dans le *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur*, Nicolas de Bosc et Balthasar Spinger notent qu'on peut observer, à l'abbaye bénédictine Saint-Vincent de Metz, les ossements et la chasuble de l'évêque Thierry, qui œuvra à l'érection de cette église¹⁷ : « Il la choisit pour le lieu de sa sépulture, et on conserve encore aujourd'hui ses ossements, avec la chasuble dans laquelle il fut enterré, qui a été trouvée toute entière. Elle est de violet, et toute ronde, comme le sont les anciennes chasubles »¹⁸. Que ce vêtement soit authentique ou non et quel qu'ait été son état, il semble avoir été primordial de le prélever et de le conserver. Lié à l'évêque fondateur, il permet très certainement d'en faire mémoire et de rappeler l'origine prestigieuse de l'église.

Quand bien même on aurait réussi à prélever des fragments de textiles funéraires, ceux-ci sont parfois mal conservés. Ces objets, dont l'étude nécessite l'intervention d'un spécialiste, sont parfois livrés à l'oubli. À la cathédrale d'Orléans, après les fouilles de 1937, les matériaux découverts ont été exposés au Louvre, puis dans un monastère entre 1940 et 1945, avant d'être entreposés, sans ordre, dans la sacristie de la cathédrale, où il était devenu impossible de comprendre la forme ou la fonction de ces reliquats¹⁹. Delphine Henri fait le même constat pour les morceaux trouvés entre 1974 et 1983 à l'abbaye de Marmoutier à Tours, qui furent « négligés au fond de réserves archéologiques pendant une bonne trentaine d'années »²⁰.

¹⁵ DE COURLON Geoffroy, *Le livre des reliques de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif de Sens*, Sens, Impr. de C. Duchemin, 1887, p. 64 : « *Infula sacerdotalis de serico, cum qua sepultus fuit sanctus Ebbo, quando corpus revelatum fuit fere integra inventa est, que adhuc decenter servatur, et in festivitibus ipsius sancti missa ad majus altare cum eadem infula celebratur.* »

¹⁶ Châteauroux, Bibliothèque municipale, ms. 2 V 252, fol. 261v, ca. 1414, Paris.

¹⁷ Thierry I^{er}, évêque de Metz de 965 à 984, qui choisit l'abbaye de Saint-Vincent pour être inhumé. Il est nommé « Théodorice » dans le *Voyage littéraire*.

¹⁸ DE BOSCH Nicolas, *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins de la Congrégation de Saint Maur*, Paris, Montalant, 1724, t. 1, p. 112.

¹⁹ DESROSIERS Sophie, BEDAT Isabelle, « Les vêtements liturgiques provenant de la sépulture dite de Robert de Courtenay, évêque d'Orléans de 1258 à 1279 » *op. cit.*, p. 113-141.

²⁰ HENRI Delphine, « L'archéologie des textiles. Les vêtements funéraires de Marmoutier (Tours, Indre-et-Loire) », *op. cit.*, nota. p. 110.

GLODT Julie

Version preprint_ communication donnée le 14 novembre 2019 lors de la Journée d'étude « Les Sources macabres » organisée par l'AJCH à Lausanne.

Certains éléments imbriqués les uns dans les autres, avaient été mal conditionnés et s'étaient solidifiés. Une mise à plat et une restauration étaient nécessaires pour mieux les appréhender.

Les textiles funéraires, et particulièrement ceux prélevés à date ancienne, sont globalement sous-étudiés. Les archives de fouilles sont parfois peu complètes, comme à Marmoutier. Pire encore, les morceaux sont parfois mélangés. À Sens, le chanoine Chartraire, premier CAO de l'Yonne, s'est chargé, au début du XX^e siècle, d'ordonner les nombreux morceaux de vêtements trouvés dans la cathédrale depuis le XVIII^e siècle. Il a cousu ou collé certains d'entre eux sur des grandes feuilles de papier rose sans toujours respecter l'intégrité des tombes et en superposant parfois les différents éléments. Deux tombes d'abbés ont été ouvertes à l'abbaye Saint-Germain-des-Prés à Paris, en 1799 : celle de Lingon (†1025) et celle de Pierre de Courpalay (†1334). Les éléments prélevés ont ensuite été confondus et ont pu faire l'objet d'attributions fautives que Sophie Desrosiers s'est employée à démêler²¹.

Peu étudiés, ces fragments sont aussi peu connus. Leur présentation et leur valorisation posent à la fois des problèmes de conservation et de médiation. Comment, en effet, donner à voir au public ces textiles partiels, dégradés et oxydés, tout en limitant leur exposition à la lumière et aux variations d'humidité et de température ? Isabelle Bédard, restauratrice, a élaboré, pour le trésor de la cathédrale d'Orléans, un triptyque présentant les restes de la dalmatique et de la chasuble dites de Robert de Courtenay (†1279). Les fragments archéologiques sont présentés dans un cadre sous-verre sur la partie centrale, interne, tandis que les deux volets latéraux, externes, sont occupés par un fac-similé en taffetas imprimé. Ainsi les textiles sont protégés de la lumière, tandis qu'une hypothèse de reconstitution est proposée au public²². Au musée de Cluny, les reliquats de la tunique de Pierre de Courpalay (†1334), abbé de Saint-Germain-des-Prés, ont été cousus sur un support restituant la forme du vêtement et teinté dans une couleur légèrement plus claire²³.

Ces pièces résistent globalement à l'étude. En premier lieu, les données recueillies sont toujours partielles. Les accessoires comportant des filés métalliques résistent souvent mieux à la décomposition que les matériaux organiques. Le récit de l'exhumation de François d'Estaing (†1529) à la cathédrale de Rodez, en 1928, par Louis Roques, en donne un clair

²¹ DESROSIERS Sophie, *Soieries et autres textiles de l'Antiquité au XVI^e siècle*, [catalogue du Musée national du Moyen Âge-Thermes de Cluny], Paris, Réunion des Musées Nationaux, 2004, n. 166, p. 312-313 : des bandes de lampas lancé d'or de la fin du XIII^e siècle ou du début du XIV^e siècle avaient été donnés à tort à la sépulture de l'abbé Lingon.

²² DESROSIERS Sophie et BEDAT Isabelle, « Les vêtements liturgiques provenant de la sépulture dite de Robert de Courtenay... », *op. cit.*, p. 113-141.

²³ Paris, Musée de Cluny, Cl. 10271.

GLODT Julie

Version preprint_ communication donnée le 14 novembre 2019 lors de la Journée d'étude « Les Sources macabres » organisée par l'AJCH à Lausanne.

aperçu : « On a pu facilement reconnaître des morceaux de franges, des glands et des cordons de soie, des fragments d'ornements pontificaux, ce qui prouve bien qu'on est en présence d'une sépulture d'évêque »²⁴. De même, à Marmoutier, Delphine Henri a principalement analysé des galons et des fils d'or. Cet état de fait induit un biais dans l'archéologie funéraire : on découvre et on étudie plus communément des textiles issus de tombes ornées et prestigieuses. Parmi les matières organiques, celles d'origine animale ou végétale ne se conservent pas dans les mêmes conditions. « Il est à peu près certain qu'une chasuble en lin, garnie de galons de même matière, n'aurait pas laissé beaucoup de traces dans un milieu favorable à la préservation des matières animales.²⁵ » Ainsi, quand la soie perdure, il est généralement rare de trouver des étoffes de lin. Dans le corpus que nous avons sommairement établi, une seule aube a été mise au jour²⁶. Les poignets d'aube prélevés dans la sépulture de Pierre de Charny, archevêque de Sens (†1274), en 1916, portent également de légers fragments de toile de lin et sont précieux pour appréhender la disposition des parements sur les vêtements liturgiques²⁷.

Même si la prosopographie des grands prélats est relativement connue, les datations des textiles et des sépultures ne sont pas des données absolues. Dans le meilleur des cas, les tombes sont pourvues de plaques ou d'inscriptions permettant d'identifier le défunt²⁸. D'autres objets comme des matrices de sceaux peuvent encore livrer des indices sur l'identité du mort. Toutefois, les propositions d'identification reposent parfois sur des éléments contestables. À la cathédrale d'Orléans, le chanoine Chenesseau croit reconnaître la sépulture de Robert de Courtenay (†1279) à partir de ses ornements textiles, relevant d'après lui de la production du XIII^e siècle. Pourtant, les chausses du défunt en question ont été datées du début du XIV^e siècle et invalident cette hypothèse²⁹. En outre, nous verrons plus loin que l'étude du mobilier funéraire n'est pas un critère suffisant pour la datation d'une sépulture. Le cas des caveaux partagés, comme à Marmoutier, pose de plus amples problèmes encore.

Enfin, sans parler des pillages, l'archéologie rencontre parfois de curieux cas de modification des dispositions funéraires originales. À la cathédrale de Lausanne, la tombe de

²⁴ ROQUES Louis, « Exhumation des restes du Bienheureux François d'Estaing », in *Revue historique du Rouergue*, t. 15, 1928, p. 37-39.

²⁵ DESROSIERS Sophie, BEDAT Isabelle, « Vêtements liturgiques et textiles découverts dans six tombes du narthex » *op. cit.*, p. 352-391.

²⁶ Elle a été trouvée dans la sépulture 218, fouillée en 1991 à la collégiale Saint-Mexme de Chinon et étudié par Sophie Desrosiers et Isabelle Bédât, *ibid.*

²⁷ Sens, trésor de la cathédrale, TC B 512.

²⁸ Cf. par exemple JOURD'HEUIL Jean-Vincent, « Nommer une tombe épiscopale. Objets funéraires et endotaphes de la cathédrale d'Orléans (XIII^e-XIV^e siècles) », in *Cathédrale d'Orléans*, JOURD'HEUIL Irène, MARCHANT Sylvie et PRIET Marie-Hélène (dir.), Tours, Presses Universitaires François-Rabelais, 2017, p. 181-202.

²⁹ DESROSIERS Sophie et BEDAT Isabelle, « Les vêtements liturgiques provenant de la sépulture dite de Robert de Courtenay... », *op. cit.*, p. 113-141.

GLODT Julie

Version preprint_ communication donnée le 14 novembre 2019 lors de la Journée d'étude « Les Sources macabres » organisée par l'AJCH à Lausanne.

Roger de Vico Pisano (†1220), fouillée en 1880, a révélé des fragments de soie et de galons du XI^e au XIII^e siècles provenant d'Espagne ou d'Italie. Toutefois, les chausses du défunt datent, elles, du XVIII^e siècle. Ces chausses ont pu être ajoutées à la sépulture lors d'une translation du corps³⁰. Même constat d'un remaniement dans la cathédrale de Bayonne, où ont été retrouvés, dans une boîte murée, des galons de la seconde moitié du XIII^e siècle côtoyant des tapisseries de la première moitié du XIV^e siècle. Ces textiles d'origine funéraire ont tous été attribués fautiveusement à Bernard de Lacarre (†1204) avant l'étude plus approfondie par Sophie Desrosiers³¹. En Espagne, dans le monastère cistercien de Santa María de Huerta, un voile de calice, vraisemblablement réalisé au XVIII^e siècle, a été introduit dans la tombe de l'archevêque de Tolède, Rodrigo Jiménez de Rada, mort en 1247³².

Malgré ces difficultés, l'étude des vêtements liturgiques trouvés en fouille est d'un apport indéniable pour notre sujet. Certaines fouilles, comme à la collégiale Saint-Mexme de Chinon, ont assuré la bonne conservation et l'étude des textiles funéraires en alliant prélèvement et restauration³³. Dans la plupart des cas, et contrairement aux sacristies, l'archéologie funéraire permet d'appréhender les textiles médiévaux alors qu'ils n'ont subi aucun remaniement, rapiéçage ou réfection moderne. À l'inverse de la majorité des textiles liturgiques conservés jusqu'à nos jours pour leur préciosité, les vêtements trouvés dans la tombe peuvent relever d'une production locale et modeste³⁴. Enfin, l'archéologie funéraire livre les seuls exemples matériels de vêtue et de rapport entre le corps et les vêtements.

Réemploi ou production funéraire ?

L'approvisionnement des tombes des prélats est assez bien connu concernant l'orfèvrerie. Certains calices, certaines patènes étaient expressément fabriqués en plomb ou en étain pour

³⁰ Aucun autre corps n'ayant été introduit dans la sépulture, c'est notamment l'hypothèse avancée dans *Destins de pierre, le patrimoine funéraire de la cathédrale de Lausanne*, HUGUENIN Claire, CASSINA Gaëtan et LÜTHI Dave (dir.), Lausanne, Musée cantonal d'archéologie et d'histoire, 2006, p. 57-66. Mais il reste à comprendre pourquoi on aurait créé des chausses néogothiques au XVIII^e siècle. Il semble en outre d'après cette étude que les chaussures retrouvées correspondent toutes les deux à un pied gauche.

³¹ DESROSIERS Sophie, *Soieries et autres textiles...*, *op. cit.*, p. 142-145 et 162-164.

³² *Vestiduras pontificiales del arzobispo Rodrigo Ximénez de Rada s. XIII : su estudio y restauración*, *op. cit.*, p. 224-230.

³³ DESROSIERS Sophie et BEDAT Isabelle, « Vêtements liturgiques et textiles découverts dans six tombes du narthex », *op. cit.*, p. 352-391.

³⁴ C'est l'hypothèse que construit Delphine Henri pour les textiles médiévaux de Marmoutier, « L'archéologie des textiles. Les vêtements funéraires de Marmoutier... », *op. cit.*, p. 110-118.

GLODT Julie

Version preprint_ communication donnée le 14 novembre 2019 lors de la Journée d'étude « Les Sources macabres » organisée par l'AJCH à Lausanne.

accompagner le défunt dans la tombe³⁵. Gilon I Cornut (†1254) a par exemple été inhumé dans la cathédrale de Sens avec un calice en étain³⁶. Il s'agit d'artefacts, qui ont pour fonction de symboliser les vases sacrés, et par extension le pouvoir consécrationnaire du défunt. Qu'en est-il des vêtements utilisés pour l'habillement du clerc défunt ? Ont-ils également fait l'objet d'une production distincte ? Cela revient à se demander si les textiles emportés dans la tombe ne sont que de simples symboles, des rappels du pouvoir sacramentel du porteur, ou s'ils sont sacrés et s'ils ont pu être utilisés à proximité de l'autel et des espèces eucharistiques, ce qui leur conférerait une valeur d'usage plus grande.

À propos de la mitre, trouvée dans la tombe de Gilon I Cornut, Eugène Chartraire émet effectivement l'hypothèse d'une production funéraire, sans que l'on sache vraiment sur quoi il la fonde. Il s'agit certes d'une mitre très simple, mais l'on sait par ailleurs que des mitres diversement ornées étaient conservées dans les trésors et utilisées en fonction des différentes célébrations liturgiques³⁷.

En revanche, l'hypothèse du réemploi est, elle, beaucoup plus pertinente. De nombreux éléments semblent indiquer que certains textiles portés dans la tombe sont bien plus anciens que la date de l'inhumation. Les rubans des chasubles trouvées dans la tombe de trois abbés du Mont-Saint-Michel en 1863, Guillaume de Lamps (†1510), Guérin Laure (†1513) et Jean de Lamps (†1523), datent du XII^e siècle. Pour Guillaume de Lamps, les reliquats du lampas de sa chasuble sont datés du XIII^e ou du XIV^e siècle, tandis que les orfrois constituant peut-être l'étole sont du XV^e ou du début du XVI^e siècle. De même, les six fragments de lampas trouvés dans la tombe de Jean de Lamps révèlent une production du XIII^e ou du XIV^e siècle³⁸. À l'abbaye de Marmoutier, dans le caveau S1 daté du XIV^e et XV^e siècle, Delphine Henri a identifié des morceaux de galons du XIII^e siècle. L'auteur propose deux hypothèses : soit le caveau a été en réalité creusé au XIII^e siècle et son premier occupant est le propriétaire de tous les textiles retrouvés, soit, de façon plus probable, les défunts ont été revêtus d'habits plus anciens³⁹. À Sion, l'évêque Nicolas Schiner († 1510) était vêtu d'une chasuble taillée dans un drap de Lucques du XIV^e siècle⁴⁰. Ces divers exemples montrent un écart d'un, deux ou trois siècles

³⁵ Pour ne citer que quelques exemples, de tels objets ont été retrouvés dans les sépultures de Pierre de Charny (†1274) et de Gilon I Cornut (†1254) à Sens ou encore de Guillaume de Bussy et de Boësses (†1258) à Orléans.

³⁶ CHARTRAIRE Eugène, « Insignes épiscopaux et fragments de vêtements liturgiques... », *op. cit.*, p. 19-58.

³⁷ *Ibid.*, p. 39, « Cette coiffure fut sans doute préparée pour les funérailles ». Sens, CEREP, TC B 498.

³⁸ *File le temps, reste le tissu. Ornaments liturgiques de la manche*, *op. cit.*, p. 50-56.

³⁹ HENRI Delphine, « L'archéologie des textiles. Les vêtements funéraires de Marmoutier... », *op. cit.*, p. 114.

⁴⁰ FLURY-LEMBERG Mechthild, *Textile Conservation and Research. A Documentation of the Textile Department on the Occasion of the Twentieth Anniversary of the Abegg Foundation*, Bern, Abegg-Stiftung Bern, 1988, [trad. de *Textilkonservierung im Dienste der Forschung*], p. 240-243.

GLODT Julie

Version preprint_ communication donnée le 14 novembre 2019 lors de la Journée d'étude « Les Sources macabres » organisée par l'AJCH à Lausanne.

entre la production des vêtements et leur inhumation, ce qui est loin d'être négligeable pour des matériaux aussi fragiles que les textiles.

Le plus souvent, on trouve, dans les tombes des clercs, des textiles ayant eu un usage liturgique. À la collégiale Saint-Mexme de Chinon, les traces de couture décelées sur la chasuble de la sépulture 216 montrent que ce vêtement avait peut-être été réparé avant l'inhumation⁴¹. Pour des périodes plus tardives, les fouilles de la cathédrale d'Anvers réalisées en 1987 sont plus explicites encore⁴². Près de 800 sépultures datant du XVI^e au XVIII^e siècles ont été mises au jour. Les sépultures des prêtres ont révélé des tissus encore bien conservés. La plupart était de faible valeur et ne comportait ni filé métallique, ni broderie. Les galons ont probablement été récupérés avant l'inhumation des clercs. « On constate que la plupart des chasubles étaient très usées au moment de l'enterrement, le poil de velours également. Parfois de nombreuses reprises et applications utilitaires de morceaux d'étoffe rendaient les chasubles sans doute inutilisables pour le service religieux »⁴³. Ainsi, contrairement à l'orfèvrerie, les textiles liturgiques ne feraient pas l'objet d'une production spécifiquement funéraire. Prudence néanmoins : comme nous l'avons montré auparavant, l'archéologie funéraire est sélective. Il est fort possible que des éléments plus modestes, en laine ou en lin par exemple, aient disparu.

Les sources sont peu dissertes quant à l'approvisionnement des tombes ecclésiastiques. Les statuts synodaux de Nîmes de 1252 commande à tout nouveau prêtre de se faire faire ses propres vêtements sacerdotaux avec lesquels il pourra être inhumé : « *Statuimus precipiendo, quod quilibet presbyter, in principio presbyteratus faciat fieri et habeat vestes sacerdotales proprias, cum quibus cum mortuus, valeat sepelli* »⁴⁴. Louis Stoff, dans son étude des testaments des Provençaux entre les XIII^e et XV^e siècles, a montré que les laïcs, lorsqu'ils faisaient le choix d'être vêtus dans la tombe, préféraient porter des textiles usagés. « Partout prévaut un souci d'humilité : on choisit des vêtements de tous les jours, usés, en mauvais

⁴¹ DESROSIERS Sophie et BEDAT Isabelle, « Vêtements liturgiques et textiles découverts dans six tombes du narthex », *op. cit.*, p. 360 : « Le repérage de coutures entre des fragments du même samit, mais aussi avec une pièce provenant d'une autre soierie, montre qu'au moment des funérailles la chasuble était faite de plusieurs morceaux d'étoffes, sans qu'il soit possible aujourd'hui de déterminer si ce puzzle avait été assemblé au moment de la fabrication (réemployant éventuellement les éléments d'une autre pièce de vêtement) ou lors de réparations postérieures ».

⁴² SORBER Frieda, « Textiles archéologiques de la cathédrale d'Anvers », dans *Tissage, corderie, vannerie. Approches archéologiques, ethnologiques, technologiques*, Juan-les-Pins, Association pour la promotion et la diffusion des connaissances archéologiques, 1989, p. 231. Traduction de l'éditeur : Nous statuons en prescrivant que chaque prêtre au début de son presbytérat fasse faire et porte ses propres vêtements sacerdotaux avec lesquels il pourra être enseveli lorsqu'il mourra.

⁴³ *Ibid.*, p. 264.

⁴⁴ AVRIL Joseph, *Les statuts synodaux français du XIII^e siècle*, t. II : *Les statuts de 1230 à 1260*, Paris, Éditions du Comité des Travaux historiques et scientifiques, 1983 (collection de documents inédits sur l'histoire de France section d'histoire médiévale et de philologie, vol. 15).

GLODT Julie

Version preprint_ communication donnée le 14 novembre 2019 lors de la Journée d'étude « Les Sources macabres » organisée par l'AJCH à Lausanne.

état.⁴⁵ » Dans une société familière des réemplois et des ravaudages, on a à cœur de ne pas gaspiller cette matière. Il peut aussi s'agir d'une façon d'éloigner les pilliers. Plus qu'un désir d'humilité, la dernière vêtue du prêtre ou de l'évêque relève également de l'économie du trésor. L'inventaire de la cathédrale de Châlons de 1410 s'en fait le témoin exceptionnel, dans une mention ajoutée *a posteriori* : « *Item una bene vetus casula de velveto nigro, [...] – casulam detulit dominus Nicolaus Guioti in terram ob vetustatem et promiserunt restituere unam meliorem sui executores, scilicet Regilnadus, cum stola, manipulo et colereto.*⁴⁶ » Le verbe « *detulit* » n'implique pas expressément que cette chasuble servit à vêtir le chanoine défunt, toutefois la mention des exécuteurs testamentaires nous place avec certitude dans un contexte d'obsèques. Cette chasuble a été choisie pour revêtir le mort à cause de son ancienneté, et probablement de sa dégradation (« *ob vetustatem* »). En échange, elle est remplacée par une autre, plus appropriée à la célébration du culte. La vêtue funéraire semble être un bon moyen de se défaire de textiles trop usagés, tout en s'assurant un renouvellement du vestiaire par le truchement des legs pieux.

L'inventaire après décès de John de Sandale, évêque de Winchester (1316-1319) fait mention de vêtements donnés à la cathédrale de Southwark, à Londres, où il est enterré : « *Item .i. casula .iii. cape chori .i. tunica .i. dealmatica .ii. frontalia de albo panno de Turkey precii .xii. li. Et liberantur priori beate Marie de Suthwerk' pro ornamento corporis defuncti die sepulture eiusdem* »⁴⁷. On comprend ici que seuls quelques textiles parmi ceux estimés ont été donnés pour vêtir l'évêque lors de ses funérailles : les trois chapes et les deux parements d'autel sont évidemment à exclure. Ce document cite également une aube parée d'un drap de Turquie. On pourrait ainsi supposer qu'elle appartient à un même ensemble avec les objets cités précédemment. Or cette aube est dite « *debilis* », c'est-à-dire de faible valeur⁴⁸. Il est donc possible que l'évêque ait délibérément choisi les vêtements les moins précieux et les plus usagés de sa chapelle privée pour sa vêtue *post-mortem*.

⁴⁵ STOUFF Louis, « Les Provençaux et la mort dans les testaments (XIII^e-XV^e siècle) », *op. cit.*, p. 205.

⁴⁶ PELICIER Paul et DARCEL Alfred, « Inventaire des meubles et bijoux de la cathédrale de Châlons en 1410 », in *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, t. 2, 1886, p. 174 (Une chasuble bien vieille de velours noir [...] Nicolas Guiot l'emporta en terre à cause de sa vétusté et ses exécuteurs, c'est-à-dire Reginald, promirent d'en restituer une meilleure, avec une étole, un manipule et un collet). Nicolas Guiot est un chanoine du chapitre de la cathédrale de Sens (1398-1402), puis de la cathédrale de Châlons-en-Champagne (1405-1418).

⁴⁷ WOOLGAR Christopher Michael, *Testamentary records of the English and Welsh Episcopate, 1200-1413. Wills, executors' accounts and inventories, and the probate process*, Woodbridge, the Boydell press, « Canterbury and York Society, 102 », 2011, p. 209 (Une chasuble, trois chapes de cœur, une tunique, une dalmatique, deux parements d'autel de drap blanc de Turquie, prisés 12 livres. Et les premiers [vêtements] ont été donnés à Notre-Dame de Southwark pour l'ornement du corps du défunt au jour de son enterrement).

⁴⁸ *Ibid.*, p. 209. « *Item i alba debilis cum paruris panni de Turkyis [...]* »

Supposons qu'un calice soit abîmé, il est possible de le fondre et de réemployer le métal à un autre usage. Si un prêtre ou un évêque veut emporter un calice dans la tombe, il est dès lors nécessaire de fabriquer un artefact conçu spécialement à cette fin. Dans le cas des textiles, les réparations ont leur limite ; sauf bien sûr pour des vêtements considérés comme reliques. Il serait absurde et coûteux de confectionner des habits neufs à usage spécifiquement funéraire alors que d'autres, usés, sont indignes du culte mais pas de la tombe. Ainsi, il semble que les habits de la dernière vêtue n'aient pas exactement la même valeur que les autres insignes accompagnant le défunt. Contrairement aux calices de plomb ou d'étain, ces textiles ne sont pas des artefacts qui symboliseraient le pouvoir eucharistique du célébrant. Plus que des figures, ils ont fait l'objet d'une bénédiction par l'évêque et sont riches d'une valeur d'usage acquise à proximité de l'autel. En outre, du fait de cette bénédiction, leur destruction répond à un protocole très codifié : il faut les brûler, puis répartir les cendres dans les murs de l'église ou sous le sol, là où il n'y a pas de passage⁴⁹. Ainsi, emporter un vêtement usé dans la tombe semble être une bonne façon de s'en débarrasser, en évitant cette procédure très contraignante.

Certains textiles trouvés en contexte funéraire relèvent néanmoins d'une matérialité particulièrement précieuse. On a trouvé dans la sépulture de l'abbé de Saint-Germain-des-Prés, Pierre de Courpalay (†1334), des fragments de lampas à fond taffetas, provenant peut-être d'une chasuble, et que Sophie Desrosiers a rattachée à la production syrienne du premier tiers du XIV^e siècle⁵⁰. À Sens, l'archevêque Pierre de Charny (†1274) était vêtu d'une dalmatique ornée d'un parement de samit à décor d'oiseaux affrontés autour d'une coupe, pris dans un réseau de losanges orné de rinceaux et ponctué de rosettes aux angles (**Fig. 2**)⁵¹. Ce décor évoque la production orientale ou hispano-mauresque du XII^e siècle. Le même archevêque avait aux pieds des chausses brodées de fils d'or⁵². La broderie, représentant des lions et des griffons pris dans des rinceaux, fait appel à la technique des filés métalliques rentrés et retirés et aurait pu être réalisée en Angleterre⁵³.

Le parement d'aube du même prélat, doré et peint, est révélateur de cette tension entre économie et prestige (**Fig. 3**). Sur un fond de taffetas pourpre, on distingue les figures en pied

⁴⁹ GRATIEN, *Corpus juris canonici*, RICHTER Emil Ludwig et FRIEDBERG Emil (éd.), t. I : *Decretum magistri Gratiani*, Leipzig, 1879, part. III, dist. I, chap. xxxix « *Vestimenta sacra et vasa prae vetustate consumpta incendantur, et cineres in loca occulta projiciantur* », col. 1138.

⁵⁰ DESROSIERS Sophie, *Soieries et autres textiles...*, *op. cit.*, n. 155, p. 288-291.

⁵¹ Sens, trésor de la cathédrale, TC B 514.

⁵² Sens, trésor de la cathédrale, TC B 519 a et b.

⁵³ En 1861, une tombe de la cathédrale de Worcester, qui pourrait être celle de Walter de Cantilupe (1236-1266) a révélé un fragment de chausses épiscopales brodées dans une technique similaire (Victoria and Albert Museum, mus. nos 1380&A-1901). La broderie représente des rois pris dans des rinceaux formant peut-être un arbre de Jessé.

GLODT Julie

Version preprint_ communication donnée le 14 novembre 2019 lors de la Journée d'étude « Les Sources macabres » organisée par l'AJCH à Lausanne.

de la Vierge à l'Enfant et de trois saints, dont saint Paul et saint Pierre, présentés debout sous des arcades trilobées, dans une disposition commune à de nombreux parement d'aubes brodés⁵⁴. La technique employée est la soie battue à or : un mordant appliqué sur le textile a permis d'y fixer la feuille d'or qu'on a ensuite brunie⁵⁵. Quelques fragments permettent de documenter cette technique. Citons notamment un fragment de sachet à reliques conservé dans la cathédrale d'Hildesheim et daté des années 1200⁵⁶, ainsi qu'un reliquat de bannière conservé au Victoria and Albert Museum et daté des années 1300⁵⁷. La batture était parfois présente dans les sacristies médiévales. L'inventaire de la cathédrale de Cambrai recense, par exemple, en 1401, « une [...] aulbe paree d'unes parures batue à or, a cascade VI ymages de brodure et II pugnés de le sieute »⁵⁸. L'aube en question semble avoir été ornée d'un parement réalisé dans une technique mixte associant à la fois feuille d'or et broderie. Toutefois, on sait par les comptes que cette technique était majoritairement utilisée pour les décors éphémères, à l'occasion de tournois ou de funérailles⁵⁹. La batture permet d'imiter la broderie à moindre frais et plus rapidement, tout en conservant un certain éclat, comme le souligne Kay Staniland : « *Using this method a rich effect rather like cloth of gold could be achieved at less expense and in less time : it also had the advantage of allowing the use of personally selected motifs and symbols as part of an ornamental scheme* »⁶⁰. Ce parement, réalisé dans une technique de l'éphémère, aurait pu être expressément conçu pour la tombe afin, peut-être, de se substituer à un parement brodé, qu'on aurait sauvegardé et réemployé.

⁵⁴ CHARTRAIRE Eugène, « Insignes épiscopaux et fragments de vêtements liturgiques... », *op. cit.*, p. 32. Sens, CEREP, TC B 511. Citons pour comparaison les deux parements d'aube brodés au XIII^e siècle, conservés au trésor de la cathédrale de Sens sous la côte B 358 a et b, ainsi que celui conservé dans le trésor de la cathédrale de Saint-Bertrand-de-Comminges, daté du XIV^e siècle.

⁵⁵ Victor Gay en fait mention dans le premier volume de son *Glossaire archéologique du Moyen Âge et de la Renaissance*, Paris, Librairie de la Société Bibliographique, 1887, voir les articles « batteure » et « battu à or ». Pour une approche plus approfondie : Kay STANYLAND, « Court Style, painters, and the Great Wardrobe » in *England in the Fourteenth Century ; proceedings of the 1985 Harlaxton Symposium*, Ormod W. M. (éd.), p. 236-245. Lire aussi Nadège GAUFFRE FAYOLLE, « 'Un grand estandart fait de bateure de fin or' : pratiques, techniques et usages de la dorure sur étoffe à la fin du Moyen Âge », communication effectuée lors des Journées d'étude « La broderie au Moyen Âge (XII^e-XV^e siècles) », Paris, INHA, 13 janvier 2020, actes à paraître.

⁵⁶ *Der Hochaltar des Hildesheimer Domes und sein Reliquienschatz*, t. 2 : Katalog und Quellen, SCHORTA Regula et BRANDT Michael (éd.), Bern, Riggisberg Abegg Stiftung, 2018, p. 241-242. Je remercie Regula Schorta de m'avoir signalé ce fragment.

⁵⁷ Londres, Victoria and Albert Museum, n. 1539-1899, France, ca. 1300. Voir *L'art en broderie au Moyen Âge, Autour des collections du musée de Cluny*, DESCATOIRE Christine (dir.), Paris, Réunion des musées nationaux – Grand Palais, 2019, p. 86.

⁵⁸ Chrétien DEHAISNES, *Documents et extraits divers concernant l'histoire de l'art dans la Flandre, l'Artois et le Hainaut avant le XV^e siècle*, vol. 2 : 1374-1401, Lille, impr. de L. Danel, 1886, p. 102.

⁵⁹ Se reporter notamment à l'article à paraître de Nadège Gauffre-Fayol, « 'Un grand estandart fait de bateure de fin or' : pratiques, techniques et usages de la dorure sur étoffe à la fin du Moyen Âge », *op. cit.*

⁶⁰ Kay STANYLAND, « Court Style, painters, and the Great Wardrobe » *op. cit.*, p. 241.

S'habiller pour la fin des temps

D'après cette enquête, l'habillement *post-mortem* n'est pas toujours des plus humbles. Les corps des prélats étaient vraisemblablement exhibés à la vue des fidèles lors d'une veillée funèbre ou juste avant l'ensevelissement. Sicard de Crémone établit notamment que le corps du prêtre vêtu doit être porté dans l'église sur un brancard : « *Exinde corpus revestitum in feretro ad ecclesiam deportetur.*⁶¹ » C'est ce que montre une enluminure issue d'un recueil de textes relatifs à l'épiscopat de Guillaume III Lemaire, évêque d'Angers (1291-1317), où sont décrites les funérailles de son prédécesseur, Nicolas Gellent (1260-1291) (**Fig. 4**). Il nous est expliqué que le corps est vêtu par les chanoines, puis porté en procession dans la ville sur un brancard⁶². Ce dernier est couvert d'un drap rouge et la tête mitrée de l'évêque repose sur un coussin de la même couleur. Il est vêtu d'une chasuble grise et son aube est parée en son extrémité inférieure, sur le devant. Le musée Bonnat-Helleu de Bayonne conserve un panneau peint figurant l'enterrement d'un évêque, produit dans la région de Valence au XV^e siècle⁶³. Le corps de l'évêque, soutenu par quatre laïcs, porte une mitre et est vêtu d'une chape orfroisée. Ces exhibitions des défunts pourraient expliquer ce luxe comme un ultime désir de paraître social.

On ne peut toutefois oublier que ces textiles précieux n'appartiennent pas seulement à une sorte de décorum, mais sont les symboles visuels d'une fonction liturgique. Le coutumier de l'abbaye bénédictine Saint-Augustin de Canterbury décrit en ces termes l'habillement du corps de l'abbé mort : « *Revestitur tamen, super indumenta quibus sepeliendus est, sicut sacerdos missam celebraturus, habens cyrotecas in manibus, anulum in digito, et cetera ornamenta quae ad ejus spectant dignitatis prerogativam.*⁶⁴ » Quelques insignes spécifiques permettent d'identifier la dignité spéciale dont l'abbé était investi : on comprend qu'il s'agit des *pontificalia* (gants, anneau...) que certains abbés portent. Il est notable que l'abbé est explicitement vêtu comme un prêtre sur le point de célébrer. Par le vêtement liturgique, un pont est établi entre la fonction sacramentelle de l'abbé, de son vivant, et son au-delà.

Lorsqu'ils réfléchissent au Salut, une question préoccupe particulièrement les commentateurs du XII^e et du XIII^e siècle : sous quelle forme ressusciterons-nous au jour du

⁶¹ SICARD DE CREMONE, *Mitræ seu De officiis ecclesiasticis summa*, (avant 1195), Petit-Montrouge, J.-P. Migne, 1833 (PL, 213), t. IX, chap. 50, col. 427. De là, le corps vêtu est transporté dans l'église sur un brancard.

⁶² AD (Maine-et-Loire), G 7, fol. 1.

⁶³ Bayonne, musée Bonnat-Helleu, enterrement d'un évêque, anonyme espagnol, Inv. 980, XV^e siècle.

⁶⁴ Edward Maunde THOMPSON, *Customary of the Benedictine Monasteries of Saint Augustin, Canterbury and Saint Peter, Westminster*, t. 1, Londres, Henry Bradshaw Society, « Henry Bradshaw Society, 23 », 1902 (Et il est revêtu, de vêtements avec lesquels il sera inhumé, comme un prêtre sur le point de célébrer la messe, ayant les gants aux mains, l'anneau au doigt et tous les autres ornements qui montrent la prérogative de sa dignité).

GLODT Julie

Version preprint_ communication donnée le 14 novembre 2019 lors de la Journée d'étude « Les Sources macabres » organisée par l'AJCH à Lausanne.

Jugement ? Serons-nous habillés ou serons-nous nus, tel Adam avant la chute ? Suivant Sicard de Crémone, l'évêque de Mende penche clairement pour une nudité similaire à celle d'Adam avant le péché⁶⁵, avant de conclure prudemment : « *Solutio : Nil diffinimus de veste, sed hoc solum dicimus quod ibi non erit deformitas nec ulla adversitas vel infirmitas, et erimus vestiti et ornatu vestimentis virtutum.*⁶⁶ » Or les ornements liturgiques sont abordés allégoriquement comme des vêtements de vertu : « *Vestes enim sacerdotales virtutes significant cum quibus pre ceteris sunt Domino presentandi*⁶⁷ ». Ces « vêtements des vertus » pourraient être assimilés aux habits liturgiques dont sont revêtus les clercs qui, d'après leur état et selon Guillaume Durand, doivent être plus vertueux que le commun des hommes. Ainsi, plus encore que des marqueurs d'une hiérarchie ecclésiastique ou d'une position sociale, les vêtements liturgiques sont allégoriquement abordés comme un élément sotériologique, un marqueur menant au salut.

Si la portée sotériologique des vêtements est explicite dans cette *expositio missae*, elle ne l'est pas moins dans une littérature que nous dirions moins savante. Le *Ci nous dit* nous rapporte en effet un miracle lié à saint Bernard qui se manifeste par la vêtue du mort. Au contact du saint cistercien, le fils d'un curé, chez qui saint Bernard trouve l'hospitalité, recouvre la parole. Le curé confesse alors à saint Bernard qu'il est en réalité un de ses moines. Après la confession, le curé demande au saint de lui redonner l'habit de moine. Celui-ci lui promet de le faire quand il reviendra. Entre temps, le curé meurt.

« Et le mist on en terre, la chasuble veistue et le calice en la main comme curé. Quant saint Bernard revint, si le fist desterrer et trouva qu'il estoit veistuz de draps de moigne en terre. Lors dist saint Bernart : Cestui ci est moigne de Clervaux. Et moigne le representeroi au jugement devant la face de mon Dieu. Recouvrez lei. Si pouons entendre qu'au jugement recongneustra on vraiment de queil estat aura chascuns esté, soit sauvez ou dampnez. »⁶⁸

Dans cette histoire, la sépulture vêtue, aussi coûteuse soit-elle, semble être tout à fait admise et répandue, même pour un humble prêtre. Deux insignes sont requis pour l'état sacerdotal : un calice et une chasuble. Ces deux objets, dont nous avons déjà discuté la place

⁶⁵ GUILLAUME DURAND, *Guillelmi Duranti, Rationale divinatorum officiorum, op. cit.*, I. VII, chap. 35, lignes 469-476, p. 100.

⁶⁶ *Ibid.*, lignes 476-479, p. 100, (Solution : nous ne définissons rien touchant le vêtement, mais nous disons seulement qu'il n'y aura ni difformité, ni aucune adversité ou infirmité et que nous serons vêtus et ornés des vêtements des vertus). Citation de SICARD DE CREMONE, *Mitrato seu De officiis ecclesiasticis summa, op. cit.*, col. 427.

⁶⁷ *Ibid.* I. VII, chap. 35, lignes 453-456, p. 100, (Les vêtements sacerdotaux en effet signifient les vertus avec lesquelles ils doivent se présenter, davantage pourvus que les autres, à Dieu). Guillaume Durand cite encore ici SICARD DE CREMONE, *Mitrato seu De officiis ecclesiasticis summa, op. cit.*, col. 427.

⁶⁸ BLANGEZ Gérard, *Ci nous dit. Recueil d'exemples moraux*, (1313-1330), Paris, SATF, 1979-1986, t. 2, chap. 708, p. 207.

GLODT Julie

Version preprint_ communication donnée le 14 novembre 2019 lors de la Journée d'étude « Les Sources macabres » organisée par l'AJCH à Lausanne.

dans le rituel de l'ordination sacerdotale, témoignent du pouvoir sacramentel du défunt. Si ce ne sont pas les vêtements liturgiques, mais bien les habits du moine qui sont salvateurs, ce qui compte ici c'est la portée sotériologique qui leur est attribuée. Les habits du défunt permettent d'identifier les justes au jour du Jugement. Selon une idée médiévale très répandue, le bien se trouve là où la forme est en adéquation avec le fond⁶⁹. Ainsi les vêtements, régissant l'aspect extérieur, se doivent-ils de refléter la vertu intérieure de celui qui les portent.

Cette sélection par le vêtement n'est bien sûr pas sans rappeler la vêtue des élus relatée dans le livre de l'Apocalypse. Afin d'illustrer le sixième chapitre de ce livre où les élus sont revêtus d'un vêtement blanc, l'art de la fin du Moyen Âge semble avoir élaboré une synthèse entre les vêtements blancs (« *stolae albae* »⁷⁰) et les ornements de la liturgie, à savoir l'aube (*alba*) et l'étole (*stola*). Prenons un exemple issu d'une *Apocalypse* illustrée de la fin du XIII^e siècle. Pour représenter cette scène, le manuscrit BnF latin 14410 montre un immense autel nappé et décoré d'un tour armorié et frangé (**Fig. 5**). Saint Jean est représenté debout, sur le côté gauche, tenant son livre et observant la scène. Sous l'autel de petits personnages nus avancent vers le côté droit de l'image, où deux anges surgissent d'une nuée. L'un revêt l' élu qui émerge de sous l'autel d'un long vêtement blanc, semblable à une aube, l'autre lui donne une étole. En haut de l'image sont visibles deux pieds inscrits dans une mandorle et disparaissant derrière le cadre de l'image. La présence sur l'autel du calice voilé du corporal donne à la scène une connotation inévitablement eucharistique, ainsi la sélection des élus se confond avec une ordination sacerdotale.

Le manuscrit de l'*Apocalypse* de l'Escorial, notamment étudié par Laurence Rivière Ciavaldini présente, à n'en pas douter, une vêtue liturgique⁷¹. Avec un luxe de détails, Jean Bapteur montre des élus dénudés émergeant de sous un autel couvert d'une nappe et paré pour la célébration de l'eucharistie. Un corporal y est déployé, un calice voilé et une hostie sont posés dessus. On trouve aussi sur l'autel une patène, un missel, un crucifix, une paix, deux burettes et des candélabres. Les élus se dirigent vers trois anges. L'un revêtu d'une dalmatique bleue fleur-de-lysée ajuste sur l'un d'eux une aube parée d'orfrois dorés aux poignets, aux manches et à la poitrine. Plus à gauche, un autre ange, vêtu d'une aube parée, d'une étole sacerdotale croisée sur la poitrine et d'une chape, distribue les étoles que tient le troisième ange, lui aussi

⁶⁹ BARTHOLEYNS Gil, « Les objets contre les symboles. Une sociologie chrétienne et médiévale du signe », in *La performance des images*, DIERKENS Alain, BARTHOLEYNS Gil, GOLSENE Thomas, Bruxelles, Éditions de l'Université du Bruxelles, 2010, p. 137-156.

⁷⁰ Ap. 6-11. *Et datae sunt illis singulae stolae albae.*

⁷¹ RIVIERE CIAVALDINI Laurence, *Imaginaires de l'Apocalypse, Pouvoir et spiritualité dans l'art gothique européen*, Paris, CTHS, INHA, 2007.

GLODT Julie

Version preprint_ communication donnée le 14 novembre 2019 lors de la Journée d'étude « Les Sources macabres » organisée par l'AJCH à Lausanne.

habillé d'une chape. Dans le coin supérieur gauche de l'enluminure, l'Agneau, dans une mandorle entouré du tétramorphe, brise les sceaux. Le détail des vêtements distribués les apparente manifestement aux plus ornés des ornements liturgiques. Ici c'est très clairement le vestiaire liturgique, et non un simple vêtement blanc, qui est utilisé pour représenter la sélection des élus. Ceci est également présent dans l'eucologie : Marcello Angheben qui a étudié la représentation du Jugement dernier en France entre 1100 et 1250 montre que, dans une oraison funéraire présente notamment dans le Sacramentaire grégorien et le pontifical romano-germanique, on sollicite pour le mort l'octroi du vêtement céleste (*veste caelesti*) et de l'étole d'immortalité (*stola immortalitatis*)⁷². Ainsi dès le XI^e siècle, une dissociation est pensée entre le vêtement et l'étole et contribue à assimiler les vêtements des élus avec les habits de la liturgie.

Les vêtements liturgiques deviennent des symboles d'une sainteté plus universelle puisque, dans l'enluminure de Jean Bapteur, des femmes s'avancent également sous l'autel. Il s'agit moins de faire mémoire d'un pouvoir sacramentel qu'aurait eu le défunt de son vivant, que de montrer la grande vertu des élus. On pourrait conclure en se demandant si la dernière vêtue des clercs en ce monde n'est pas aussi une façon d'anticiper symboliquement cette sélection des élus, une façon pour le clergé de prendre en quelque sorte la main sur cette vie *post-mortem* dont les hommes du Moyen Âge espèrent tout.

*

À l'origine, cette étude des fragments issus des tombes des clercs médiévaux avait pour dessein de fournir une image des textiles utilisés au même moment lors des célébrations eucharistiques. Toutefois, un travail de « critique des sources » a permis de comprendre que ces objets ne pouvaient pas être considérés comme des reflets du mobilier liturgique médiéval, d'une part, parce qu'on utilise très souvent des vêtements plus anciens, usagés, et d'autre part, parce que les informations révélées par ces tissus sont toujours partielles. Comme pour toute source, le travail de l'historien est de faire éclore leur sens en leur posant les questions appropriées. On a voulu ici mettre en rapport la dernière vêtue du prêtre ou de l'évêque avec la première, celle de l'ordination. Il en ressort que les vêtements emportés dans la tombe ne sont pas que de simples rappels du pouvoir sacramentel du clerc : ce sont des objets sacrés qui ont véritablement été utilisés près de l'autel. Si la dernière vêtue des prélats semble avoir été

⁷² ANGHEBEN Marcello, *D'un jugement à l'autre. La représentation du jugement immédiat dans les Jugements derniers français, 1100-1250*, Turnhout, Brepols, « Culture et sociétés médiévales, 25 », 2013, p. 46.

GLODT Julie

Version preprint_ communication donnée le 14 novembre 2019 lors de la Journée d'étude « Les Sources macabres » organisée par l'AJCH à Lausanne.

l'occasion d'exhiber leur pouvoir, les vêtements ont aussi une portée sotériologique évidente : ils sont les marqueurs qui permettent, dans la pensée médiévale, d'identifier les justes pour le Jugement dernier. Leur modestie se trouve ainsi compensée par un puissant symbolisme contribuant à sanctifier les ministres de l'autel, dont le pouvoir consécatoire ne cesse d'être exalté à la fin du Moyen Âge.

Julie Glodt, archiviste paléographe, doctorante à Paris 1-Panthéon Sorbonne (HiCSA).